



Edito

Le DMP en Bretagne est une réalité !

Après le temps de l'observation, de la réflexion et de la concertation, le déploiement sur le bassin de santé vannetais est devenu une réalité.

A ce jour, près de 100 médecins libéraux et 4 établissements hospitaliers sur le territoire créent et alimentent des DMP pour leurs patients. La démarche communautaire est en route. Toutes les représentations professionnelles (médecins et paramédicaux, libéraux et hospitaliers) nous ont communiqué leurs souhaits de s'engager à court ou moyen terme dans le déploiement de ce service.

Un contenu a été proposé à tous ces partenaires. C'est dans cet esprit que nous développons l'usage entre la ville et l'hôpital.

Fin 2012, après le temps de l'expérimentation, ce sera l'expansion vers le reste de la Bretagne.

“ Le DMP Breton : Une communauté engagée dans la démarche ”

Le DMP : quel contenu ?

La décision de l'alimentation du DMP du patient revient à chaque professionnel de santé. C'est lui qui juge de la **pertinence de l'information qui sera partagée**.

Néanmoins, le groupe régional a proposé d'identifier plusieurs éléments qui pourraient être partagés sur le DMP.

Alimentations côté libéral : Synthèse médicale (allergies, antécédents, traitements), comptes-rendus de consultations

Alimentations côté hospitalier : comptes-rendus d'hospitalisations, comptes-rendus opératoires, comptes-rendus d'imageries...

Quelques chiffres clés :

209 000 : C'est le nombre de DMP créés au niveau national.

4 634 : C'est le nombre de DMP créés sur la Bretagne (43% de ces créations proviennent des établissements hospitaliers et 57% des médecins libéraux).

105 : C'est le nombre de médecins libéraux bretons ayant déjà utilisé le DMP (création et/ou alimentation).

4 : C'est le nombre d'établissements de santé bretons dans lesquels le DMP est opérationnel (CH Bretagne Atlantique à Vannes, CH Ploërmel, EPSM St-Avé, Pôle St Hélier à Rennes).

100 : C'est le pourcentage de cliniques du bassin de santé vannetais qui souhaitent s'engager dans la démarche sur le quatrième trimestre 2012.

Journée DMP à Belle-Ile : tous les professionnels de santé libéraux étaient présents pour informer la population

Le 8 septembre dernier les soignants de l'île (médecins et paramédicaux) se sont regroupés pour permettre aux bellilois de créer leur DMP.

Tous et en tous points de l'île se sont relayés durant cette journée pour faire bénéficier de ce dossier à leurs patients et ainsi faciliter leur prise en charge pluridisciplinaire, et ce quel que soit le lieu où ils se trouvent.

Dans les mairies de Bangor, Le Palais, Locmaria et Sauzon, plus de 150 DMP ont été créés en seulement 7 heures par la dizaine de professionnels de santé présents.

100% des patients informés et en capacité de créer leur DMP ont accepté d'en ouvrir un, ce qui montre tout l'intérêt que porte le grand public à cet outil.

Centre Hospitalier Bretagne Atlantique (Vannes) : le DMP est opérationnel depuis le 3 septembre 2012

Après une phase préparatoire de quelques semaines, le centre hospitalier vannetais offre à ses patients et visiteurs la possibilité de créer leur DMP. Deux modes ont ainsi été mis en place dans l'établissement pour toucher un maximum de personnes : un kiosque dans le hall d'accueil à disposition de tous les publics et une équipe mobile se rendant au chevet des patients. Grâce à cette organisation, des résultats significatifs ont déjà été enregistrés avec plus de 500 ouvertures de DMP sur le mois de septembre.

En parallèle, la Commission Médicale d'Établissement a validé la liste des documents qui alimentent en automatique le DMP. Ainsi, les CR d'hospitalisations, opératoires et d'imageries vont peupler les dossiers des patients hospitalisés pour permettre de faciliter le partage d'informations entre les praticiens de ville et ceux de l'hôpital.

Le mot du CISS (Comité Inter associatif Sur la Santé)

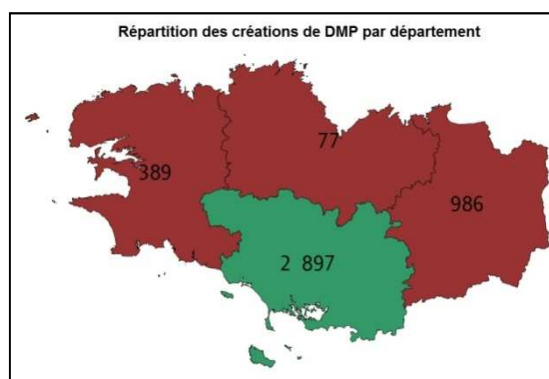
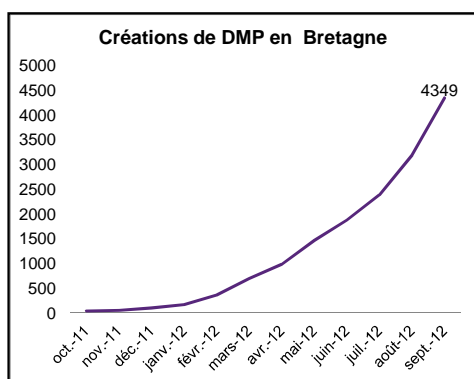
Pour beaucoup de patients les nouvelles techniques de communication se sont invitées dans la vie quotidienne sans guère d'efforts de pédagogie notamment en matière de santé.

Expliquer le cheminement du DMP et son intérêt pour le patient devrait être le b.a.-ba. Il semble qu'en Bretagne cette notion soit intégrée. En effet un DMP pour être utile doit être complété sans rien cacher en accord avec le patient. Une fois créé, il faut le compléter et ensuite le consulter... le chemin est plus long qu'il n'y paraît.

En Bretagne le Collectif Inter Associatif de Santé fort de ses soixante dix associations adhérentes sera constructif tout en étant vigilant à la fois sur la confidentialité et la traçabilité dans l'intérêt de tous.

Thierry DAEL- Président du CISS Bretagne

Une croissance rapide du nombre de créations de DMP en Bretagne



Des questions sur le DMP ? www.dmp.gouv.fr

Pour consulter l'actualité du DMP en Bretagne : www.dmp-bretagne.net